

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 34 (2004)
Heft: 3

Rubrik: Courrier : pas tous des chauffards!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

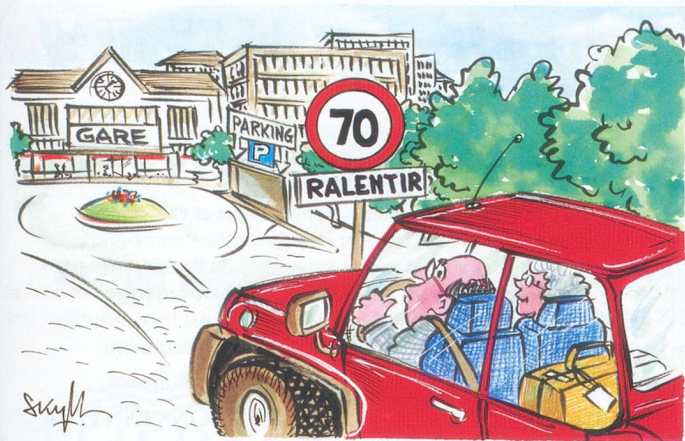
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas tous des chauffards!

■ Un fidèle abonné réagit à notre dossier du mois de janvier, consacré aux seniors au volant. Le terme de «chauffards âgés», utilisé dans l'introduction, l'a particulièrement choqué.



En effet, le terme de «chauffards» ne s'adapte pas du tout aux personnes âgées, lesquelles, j'en suis sûr, ne prennent pas la fuite lors d'un accident. En tant que conducteur depuis 1945, j'ai, tout au long de mon activité professionnelle, parcouru des milliers de kilomètres en Suisse et à l'étranger. Je suis actuellement âgé de 75 ans et je tiens à faire quelques remarques:

Pourquoi évitons-nous de rouler sur les autoroutes? En respectant les vitesses, mais sans créer de bouchons, on est régulièrement dépassé à des vitesses excessives.

S'agit-il de laxisme ou de manque d'effectif, pour qu'on laisse circuler des automobilistes à des vitesses nettement exagérées, dans les localités.

Avec l'âge, j'évite autant que possible de circuler de nuit, surtout sur les routes secondaires, trop de voitures étant borgnes. D'autre part, on constate une certaine négligence pour allumer les phares, lorsque c'est nécessaire.

Les ronds-points sont impeccables. Toutefois, la loi est mal ficelée, car l'obligation d'enclencher l'indicateur de direction devrait exister pour les deux sens.

Enfin, j'apprécie votre calcul entre le coût du train et de la voiture et j'admets que l'on doit raisonnablement savoir rendre son permis le moment venu.

En conclusion, pour éviter des accidents à notre âge, roulons feutré, respectons les limitations de vitesse et les piétons.

Rémy Gilliéron, Châtel-Saint-Denis
(Gagne un CD pour sa lettre)

Pas tous riches

J'ai 64 ans, retraitée depuis un an, j'ai travaillé toute ma vie

dans l'hôtellerie. J'ai donc cotisé au 2^e pilier depuis son entrée en vigueur, en 1985. Comment pouvez-vous écrire que les nouveaux retraités, dont je fais partie, et qui ont cotisé depuis presque vingt ans «se trouvent à la tête de plusieurs centaines de milliers de francs»? Malgré toutes mes années de cotisations, je touche 1700 francs de rente AVS et 420 francs de mon 2^e pilier. Ne rêvons pas, il n'y a pas de quoi.

Mireille Michel-Droz,
Estavayer-le-Lac

Et Val Paisible?

C'est avec grand intérêt que j'ai lu l'article sur les habitats du futur. Toutefois, une chose m'a étonnée. Il n'y est fait aucune mention de la cité Val Paisible à Lausanne, qui pourtant correspond en bien des points aux descriptions que vous donnez. Elle offre une centaine d'appartements habités, pour la plupart, par des personnes âgées; une quinzaine sont occupés par des familles, permettant ainsi le contact des générations.

Angèle Dubois, Cugy

Mise au point

Dans le dossier de novembre, consacré au «grand départ», votre encadré m'irrite quelque peu. Je suis surpris que vous mentionniez une liste d'entreprises de pompes funèbres qui n'est de loin pas exhaustive. Votre article me donne le sentiment d'une concurrence déloyale par un favoritisme flagrant.

Pierre-André Weber, Savagnier

L'âge de la retraite

Question du mois de décembre: «A quel âge avez-vous pris votre retraite?» Voici quelques réponses.

«A l'âge de 60 ans, j'ai reçu une lettre du Département de l'instruction publique m'expliquant qu'on ne me mettait pas à la porte, mais qu'on me proposait une retraite anticipée après 40 ans de bons et loyaux services. Qu'en termes élégants ces choses-là étaient dites.»

Paul Pesse, La Joux

«J'ai pris ma retraite à 72 ans et tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes... Avec une bonne santé, un emploi qui convient, ce n'est pas un exploit, comme dirait M. Pascal Couchepin!»

Lionel Glauser, Morges

«En 1992, soit trois ans avant mes 62 ans, j'ai été informée que, pour des motifs de restructuration, ma fonction était supprimée. J'ai subi cet arrêt forcé. Comme mon mari travaillait encore, cela ne nous a pas posé trop de problèmes financiers. Pourtant, la blessure d'être ainsi remerciée et le fait de devoir rompre des liens avec des pensionnaires d'EMS avec une telle brutalité ont assombri ces trois dernières années.»

Lydie Renaud, Môtiers

La question du mois

»» Quel sport pratiquez-vous?

(Chaque mois, l'auteur d'une lettre tirée au sort recevra un cadeau.)

Ecrivez à l'adresse suivante:
Génération, CP 2633,
1002 Lausanne

Sur notre site internet:
www.magazinegenerations.ch